

Instructions relatives aux sites Web

Même s'il n'est pas possible de connaître l'identité d'une personne qui consulte un site Web et, par conséquent, d'en vérifier l'admissibilité à lire l'information qui s'y trouve dans une autre langue que le français, un mécanisme doit être mis en place.

Dans l'esprit de la Charte de la langue française, voici les deux éléments à mettre en place. À noter que si vos pages Internet sont hébergées sur la plateforme Québec.ca, vous devrez utiliser la trousse prévue à cet effet. Celle-ci vous sera transmise directement par l'équipe des communications numériques gouvernementales.

1. Insertion d'un bandeau dans le haut de la page d'accueil dans l'autre langue

L'utilisation d'un bandeau, mis en évidence dans cette page, permet à votre organisme d'aviser clairement l'internaute que le contenu n'a été traduit que pour les personnes visées par les exceptions prévues dans la Charte.

Le libellé du bandeau doit être écrit dans la langue de la page d'accueil traduite.

Exemple pour un contenu en anglais :

The Charter of the French language and its regulations govern the [consultation of English-language content](#).

Autres langues :

Veuillez noter que le libellé du bandeau a été traduit en plusieurs langues. Consulter la section *Trousse informative pour les services aux citoyens / Bandeau web* de la page Internet [Accompagnement des émissaires](#) pour obtenir les différentes versions.

Il est fortement recommandé d'ajouter, dans le bandeau, un lien sur les mots *consultation of English-language content*, qui pointera vers la page précisant les personnes physiques visées : <https://www.quebec.ca/en/gouvernement/politiques-orientations/langue-francaise/modernization-charter-french-language#c214034>.

Voici un exemple du bandeau tel qu'il est présenté sur Québec.ca :



2. Insertion d'un lien dans le bas de chaque page traduite

Ce lien, intitulé [Who can consult this page?](#), doit aussi mener vers la page qui présente les exceptions. Il doit être traduit dans la langue de la page visée, le cas échéant.

Autres langues :

Veuillez noter que le libellé du lien a été traduit en plusieurs langues. Consulter la section *Trousse informative pour les services aux citoyens* / *Bandeau web* de la page Internet [Accompagnement des émissaires](#) pour obtenir les différentes versions.

